

AVS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023, qui fixe les règles générales relatives aux articles 81 et 82 du décret présidentiel N15/247 du 16/09/2015 portant 2 marchés publics et Conformément de l'article 65 et 7 réglementation des marchés publics et des délégations du service public

, La Direction de l'éducation du Ain Guezzam apprend de toutes les entreprises ayant soumissionnées à l'appel d'offres avec exigence de capacité minimales N:04/2025

Aménagement et réhabilitation des établissements du cycle Moyen dans la wilaya d'In Guezzam (plusieurs lots)

Publié dans les journaux nationaux suivants:

-2025/09/09 القائد نيوز

-2025/09/09 الجزائر الجديدة

À l'issue du processus d'évaluation des offres, le contrat susmentionné a été attribué provisoirement conformément au tableau ci-dessous :

les lots	Nom de l'entreprise et Numéro fiscal	Montant proposé	Montant Ajusé	Délai de livraison	obs
Lot:01 Aménagement et réhabilitation de Collège Sheikh Bouamama Ain Guezzam	Entreprise Hassani Riyad 198711010068531	16416570.63	16416570.63	02 Mois	moins disant
Lot:02 Aménagement et réhabilitation de Collège Saad ibn Abi Waqqas Tinzouatin	Entreprise Tamenfost Itma 002154021701274	6399818.00	6399818.00	02 Mois	La seule offre

Tous les participants souhaitant consulter leurs résultats doivent se rapprocher de nos services dans un délai maximum trois(03) jours à compter de la date de parution de cette annonce.

Les participants qui ne sont pas satisfaits des résultats peuvent soumettre leurs recours à la disposition du comité d'étude des recours au niveau du comité des marchés publics de la wilaya de IN GUEZZAM dans un délai de dix(10) jours à partir de la date de parution de cette annonce.

Si le dernier jour de recours coïncide avec un jour férié , un week-end ou un jour de repos légal , les délais sont prorogés suivant.